

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2008

Ce compte-rendu, rédigé par Mme POITOU et M GAUCHET n'est pas le compte-rendu officiel. Vous pouvez le retrouver sur le site non-officiel www.pers-en-gatinais.com

M BOUSSIN ouvre la séance à 20h00.

Désignation rétroactive de M Ludovic Lefevre comme secrétaire de séance du 24 avril.
M Christophe Argout est nommé secrétaire de la séance du jour.

Mme la secrétaire de Mairie lit le compte-rendu du 24 Avril.

Mlle Bolle souhaite rectifier le point suivant : Elle demande que soit inscrit dans la délibération:
- la liste des 24 noms proposée pour la commission des impôts.
- l'indication du devis annoncé par l'architecte pour la réfection du clocher : 50 000€ à 60 000€

Mme Poitou a constaté certains malentendus et a souhaité faire une mise au point concernant ce qui a été transcrit concernant :

Les panneaux routiers de la place, placés pour y empêcher le stationnement (+ de 3,5T).

Elle a seulement suggéré de les supprimer puisqu'il s'agit d'une erreur grossière. Les panneaux qui indiquent une interdiction de stationner sont sur fond bleu alors que ceux de la place sont sur fond blanc. Ce sont donc des panneaux d'interdiction de circuler.

M Serge Boussin fait remarquer combien une manœuvre effectuée par un poids lourd peut être destructrice pour le bitume. Les seuls camions qui peuvent circuler sur cette place sont ceux qui font demi-tour, croyant s'être trompé à cause de ce panneau d'interdiction de circuler.
Il n'y a plus là de camions en stationnement, sauf quelque tracteur et il serait à priori malvenu de leur dresser procès-verbal.

*Il faudrait plutôt envisager une interdiction de circuler pour les poids lourds au centre du village et mettre en place une déviation (**possible**). En effet, **le mur** de Monsieur Loiseau ainsi que **le pont s'ébranlent** dangereusement à chacun de leur passage. Sans parler de la vitesse à laquelle descendent ces véhicules dans le village. Il serait préférable d'agir avant que ne survienne une catastrophe, qui pourrait de plus engager la responsabilité pénale de la commune.*

Il serait peut-être utile de demander à la D.D.E. de vérifier l'état du pont.

Le cimetière.

L'idée émise par Mme Poitou de semer du gazon était d'en semer entre les stèles et non dans les allées. Monsieur le Maire fait remarquer que seules les tombes adossées au mur, côté route et bois sont dites perpétuelles, les autres en particulier les stèles sont des trentenaires! Il ne s'agit pas de considérer le temps d'existence légale de ces stèles mais leur caractère esthétique et leur importance au niveau du patrimoine.

Mme Poitou fait part du rendez-vous qu'elle a eu avec M Vergnol qui lui a montré quelques projets de "columbarium" et de jardins du souvenir pour des communes avoisinantes. Elle tiendra le conseil informé de sa recherche de documentation.

Avant que ne soit lu l'ordre du jour, M Argout demande que soit chiffrée la sous-traitance des travaux d'élagage et de maintenance électrique. Monsieur le Maire s'engage à réclamer des devis; néanmoins en ce qui concerne l'élagage, la commune est en règle encore pour trois ans.

Désignation du secrétaire.

A partir de ce jour, le secrétaire de séance sera à tour de rôle Ludovic Lefevre puis Christophe Argout, Pour cette séance, c'est donc M Argout.

ORDRE DU JOUR

Dossier Eglise :

Dans un premier temps, il est convenu de réaliser les travaux considérés comme urgents. D'un autre côté il faut néanmoins estimer le chantier dans son ensemble afin de pouvoir obtenir le maximum de subventions!

Une priorité s'impose, à savoir la charpente du clocher, l'assainissement, les menuiseries de la sacristie, l'électricité et la serrurerie.

Mlle Bolle demande s'il est possible d'obtenir des devis correspondants : M le Maire répond que des devis estimatifs sont visibles en mairie, et qu'ils s'élèvent à 50 000€.

(devis d'architecte)

M Serge Boussin fait remarquer qu'il faut procéder par tranche : d'abord le clocher, la poutre puis les ardoises.

Lors de la réfection du clocher il faudra profiter de l'échafaudage pour mettre en place le paratonnerre.

M Gauchet et Madame Poitou considèrent que le problème des courants d'air peut être résolu avec les « moyens du bord »!

Mlle Bolle considère que les travaux d'assainissement semblent superflus étant donné la configuration du terrain, notre église étant saine. Monsieur Gauchet regrette que l'enduit n'ait pas été fait côté droit! Bien que Monsieur l'architecte ait fait remarquer que l'enduit déjà réalisé côté gauche n'avait pas été réalisé dans les normes!

En conclusion

Il est abandonné certains travaux:

- le chauffage avec moquette chauffante
- le démontage des carreaux du sol et remise en place,
- la modification du porche d'entrée
- la recherche de peintures anciennes éventuelles peu probables puisque notre église est une église typiquement campagnarde, construite au moyen-âge par des paysans.
- la réalisation d'un escalier pour accéder au clocher et aux combles.
- la pose de grillages pour les vitraux qui pour un d'entre eux, nécessitera une petite réparation.

Jusqu'à présent, les vandales ne sont pas légions dans notre village!

- les gouttières en cuivre.

TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT:

M le Maire présente cette taxe qui s'applique sur les constructions nouvelles et les agrandissements. Bien qu'elle soit pour l'instant facultative pour les communes de moins de 10 000 habitants, Il demande à ce qu'elle soit appliquée à Pers.

Il informe que selon les nouvelles directives actuelles et à venir, certaines charges sont assurées par la commune: raccordement de l'eau, électricité, protection incendie !

M Gauchet s'est documenté à ce sujet et remarque que le calcul de cette taxe est extrêmement technique. Il informe également que cette taxe est appliquée dans certaines communes avoisinantes de 1% à 3% (elle peut atteindre 5%). A titre indicatif elle a été fixée au Bignon à 2,85%, à Thorailles 1% et à Rozoy le Vieil 3%.

Avant de pouvoir prendre une décision le Conseil demande une simulation, néanmoins

M Gauchet fait remarquer que Mme Poitou et lui-même se sont engagés dans la mesure du possible à ne pas augmenter la charge de l'impôt à Pers.

D'après M le Maire il semble qu'un projet de construction serait réactivé rue des Chemières. Dans ce cas la taxe en question serait la bienvenue.

Renseignements pris : Un projet de lotissement est bien envisagé à Pers et nous nous étonnons de ne pas savoir être mis au courant de ce projet. Une société : MODA 45 avait envisagé de vendre 9 lots. Renseignements pris ce projet a été abandonné mais repris par un nouveau lotisseur de Maillot (Sens) dans l'Yonne (I,D,Résidentiel.)

LE LOCAL DES ASSOCIATIONS :

Le fait est à souligner, parce qu'assez étonnant: depuis le temps que nous posons des questions précises sur à ce sujet à savoir la véritable dénomination de ce local : logement de l'instituteur ou local des associations, Monsieur le Maire lit la délibération du CM du 31,10,1997 (comme sortie d' un chapeau).

Dans cette délibération il est précisé que ce local sera mis à la disposition des personnes âgées et des associations, que les radiateurs seront déposés et des radiateurs électriques installés, des tables seront commandées. Au premier étage une pièce sera aménagée pour le Comité des Fêtes, une autre pour le stockage des archives. Etc.

M Gauchet, demande à consulter le registre.

Mme Poitou constate que si la date de dénomination ne peut être changée et ramenée à la date du 16 Juin 2008 - puisqu'il semble que cette décision soit indiscutable- nous perdons la possibilité de récupérer environ 5 000 Euros sur les travaux déjà effectués.

(Pourquoi ne pas s'être souvenu de cette délibération providentielle avant de laisser s'installer une polémique qui pourrait se réactiver. Cela aurait été si simple.)

PREPARATION DU FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET :

Monsieur le Maire demande de l'aide pour allumer le feu d'artifice. M Argout, Mme Germain, M S Boussin se portent volontaires.

M Gauchet a rencontré Mme Villemain, la présidente du Comité des Fêtes, et propose de s'investir.

CEREMONIE DU 14 JUILLET :

A l'unanimité le CM décide de continuer l'habitude de déposer une gerbe au monument aux morts et d'offrir le verre de l'amitié. Rendez- vous à 11 heures.

A méditer: le 14 Juillet est l'anniversaire de la prise de la Bastille (14/07/1789), symbole de la Monarchie, et également l'anniversaire de la Fête de la Fédération(14/07/1790) commémorant la réconciliation et l'abolition des privilèges! (04/08/1789)

COMICE AGRICOLE :

M le Maire demande que l'on se réunisse pour discuter de la décoration du char, et souhaite la présence du Conseil Municipal les 23 et 24 Août 2008. Le défilé comporte 20 chars. Le nôtre se trouve en 8ème position et le parcours s'étend sur 3 600 m.

SUBVENTION :

Pour l'Association des Dons d'Organes du Loiret, à l'unanimité un don de 30 Euros est accordé *(peut-on faire moins!)*

QUESTIONS DIVERSES :

Portrait du Président

M le Maire présente une nouvelle affiche ou figurent les différents Présidents de la République.

Faut-il ajouter le portrait de M Nicolas Sarkozy? Réponse collégiale négative !

De plus cette affiche est à nos frais: presque 50€ port compris.

Syndicat périscolaire

M le Maire informe des difficultés rencontrées par la garderie de la Selle sur le Bied., Son taux d'occupation est très insuffisant mais nous attendons encore 2 à 3 ans afin que le principe s'affirme. M le Maire informe que les enfants coûtent cher. *Remarque qu'il avait déjà faite dans l'Eclairer du Gâtinais avant les Elections municipales: 2 enfants de Pers seulement en bénéficient, alors que notre cotisation dépend du nombre d'enfants de Pers scolarisés. (14 enfants). (25 Euros x14 enfants=350€)*

Fête de la science (du 14 au 23 Novembre 2008).

Mlle Jezequel se propose d'organiser à cette occasion une exposition dans la salle polyvalente, qui consistera entre autres choses, à la mise en place d'expériences simples à la portée d'enfants de huit ans sur les sujets de l'A.D.N. et des O.G.M. Cette initiative a été approuvée à l'unanimité.

Cette manifestation, orchestrée par le ministère de la recherche et de l'enseignement possède un site officiel à consulter : <http://www.fetedelascience.fr/delia-CMS/presentation/>

M Gauchet demande que soit maintenu le Noël des enfants, même en cas de défaillance du comité des Fêtes. M le Maire s'y étant engagé, Il invite la commission des Fêtes à faire des propositions.

M Gauchet souhaite que l'ensemble des membres du Conseil Municipal vienne avec leur famille à la fête organisée par le comité des fêtes le 13 Juillet pour qu'elle soit une réussite. Une tombola est organisée afin que nous puissions réaliser d'autres événements.

Mme Germain réclame une photo d'identité à chaque conseiller afin de compléter le site officiel de Pers.

Mme Germain et Mlle Evrard souhaiteraient qu'un aménagement d'une aire de jeux soit envisagée:

Nous pouvons y réfléchir. Indépendamment des contraintes de surveillance, d'entretien et des normes de sécurité (s'agissant de matériel pour les enfants), la création d'une mini aire de jeux est un premier pas pour un lieu de communication des plus jeunes entre eux.

Mlle Bolle informe qu'un habitant de Pers s'est vu refuser le chauffage à l'occasion d'une activité associative. M le Maire s'en est étonné et a répondu qu'il ne fallait pas écouter les rumeurs.

(Monsieur le Maire, ceci n'est pas une rumeur : une personne présente en Mairie à qui a été adressée cette requête d'allumer le chauffage pour pouvoir utiliser le local dans le cadre de l'activité de leur association a tout simplement refusé. La réunion s'est passée avec les manteaux sur le dos. M le Maire, invitez vos délégués à s'en tenir à vos directives).

M le Maire demande également de réfléchir à l'aménagement de l'abri bus en l'occurrence pour l'accès des personnes handicapées. En effet le Conseil Général finance l'abri bus en lui-même à charge pour la commune de financer la rampe d'accès.

M le Maire avait écarté cette éventualité lors de son précédent mandat et Madame Poitou avait regretté cette position. Elle félicite M le Maire d'avoir remis ce projet à l'ordre du jour.

Mlle Evrard propose que les habitants de Pers se regroupent pour acheter du fuel domestique.

M BOUSSIN lève la séance à 22h00.

*Avis personnel de M Gauchet : Il est certain que les participations de la commune pour les enfants sont élevés, mais si l'égoïsme des adultes est de préserver pour eux un village tranquille, **ils ont**, surtout au niveau du conseil municipal, le **devoir d'assurer la pérennité du village** comme leurs parents l'ont fait.*